



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
mardi 10 décembre 2024



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Éric BERDOATI

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président
Mireille GUEZENEC
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
Diane MICHOUDET
Nicolas PUJOL
Rafael MAYCHMAZ
Alain MONTET

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ
Isabelle GANCZ
~~Vincent NOEL~~
Catherine PERRAUDEAU
Alain RAVAILLER
Henri ROISIN
~~Gisèle THOMAS~~
Marc TIHY

Le pouvoir suivant a été donné :

Vincent NOEL à Marc TIHY

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services
Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé
Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS
Gérald AUTIER, Président de l'APAJ



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature de conventions	4
2. Signature contrats, participations financières et cotisations des seniors aux activités.....	4
3. Décision modificative du budget.....	6
4. Aide Sociale Légale	6
5. Aide Sociale Extra-légale.....	7
D. QUESTIONS DIVERSES	7



Alain RAVAILLER présente **Gérald AUTIER**, qui lui succède à la Présidence de l'APAJ, et qui lui succèdera également au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Jean-Christophe PIERSON remercie vivement **Alain RAVAILLER** pour son investissement au sein de ces deux instances.

A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N° 80 : DE NOMMER, secrétaire de séance, **Sylvie SOIRAT**, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 15 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Mireille GUEZENEC revient sur les échanges qui ont été retranscrits dans le cadre du vote de la délibération n°78 : les mères de famille recourant au dispositif de la CAF qui se substitue au soutien financier que devraient assumer les pères, engagent-elles une procédure à l'encontre des pères ?

- **Sylvie SOIRAT** explique que sans l'engagement de cette procédure, la CAF ne verse pas l'allocation afférente.

Catherine PERRAUDEAU ajoute que la Maison de l'Amitié peut soutenir ces mères de famille dans la démarche à mener, à travers le « point d'accueil et d'aide aux démarches numériques », et à travers les permanences d'informations juridiques.

C. DELIBERATIONS

1. Signature d'un contrat

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 81 : AUTORISE **Jean-Christophe PIERSON**, Vice-Président, à signer un contrat de mise à disposition de Chèques d'Accompagnement Personnalisé « Ticket Service », pour le maintien de ce dispositif d'aide, avec la Société « EDENRED FRANCE » dont le siège social est situé, 166 - 180 boulevard Gabriel Péri, 92240 MALAKOFF, représentée par Monsieur Julien BLANCO, Directeur National des Ventes Secteur Public.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Signature contrats, participations financières et cotisations des seniors aux activités

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 82 : AUTORISE **Jean-Christophe PIERSON**, Vice-Président, à signer un contrat avec l'entreprise « Art et Végétal », 192 rue de Tolbiac, 75013 PARIS, représentée par Monsieur Jacques CASTAGNÉ, Gérant et intervenant : 10 cours d' Art Floral d'une durée de 6 heures chacun, seront proposés en 2025 aux seniors (9 cours au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, 1 cours dans la salle où se déroulera le Repas de l'Amitié). Le coût de chacun des cours d'Art Floral s'élèvera pour l'année 2025 à 600,00 € TTC (SIX CENT EUROS TTC) payés sur présentation de factures après chacune des prestations.

La délibération est adoptée à l'unanimité



N° 83 : DECIDE de maintenir le montant de la participation financière annuelle demandée aux seniors qui participeront aux cours d'art floral au sein de l'Espace d'animation des Coteaux à 37,00 € (TRENTE-SEPT EUROS) par personne pour l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 84 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'UAS SAINT-CLOUD, 33 Quai Carnot, 92210 SAINT-CLOUD, représentée par Monsieur Jean-Paul CINQUILLI, Président: Vingt-huit cours de gymnastique d'une durée de 1 heure chacun, seront proposés en 2025 aux seniors au sein de l'Espace d'animation des Coteaux. Le coût de chacun des cours de gymnastique d'une durée de 1 heure, s'élèvera pour l'année 2025 à 62,00 € TTC (SOIXANTE-DEUX EUROS TTC) payés sur présentation de factures semestrielles.

La délibération est adoptée par 14 voix « pour » et 1 abstention (Alain MONTET)

Alain MONTET demande si les participations financières demandées aux seniors qui participent aux activités mises en place au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, sont établies en fonction des ressources de chacun ?

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que ce n'est pas le cas pour les activités « florales », « cyber » et « gymnastique douce », mais tel est le cas pour les sorties.

N° 85 : DECIDE d'augmenter le montant de la cotisation annuelle demandée aux seniors qui participeront aux cours de gymnastique au sein de l'Espace d'animation des Coteaux à 58,00 € (CINQUANTE-HUIT EUROS) par personne pour l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 86 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec l'Auto-entrepreneuse Madame Céline DE RIVIERES, 86 avenue du Maréchal Foch – 92210 SAINT-CLOUD pour seize ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique d'une durée de deux heures chacun (soit 32 heures) ; ces ateliers seront proposés en 2025 aux seniors qui participent à l'activité Cyber au sein de l'Espace d'animation des Coteaux. Le coût de chacun des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique s'élèvera à 110,00 € exonéré de TVA (cent dix euros exonéré de TVA), payé sur présentation de factures mensuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Claude TREMINTIN demande si au travers de ces activités « Cyber », les personnes peuvent être aidées dans leur démarches administratives ?

- **Jean-Christophe PIERSON et Mireille GUEZENEC** répondent par la négative. L'objectif de ces activités « cyber » est de développer les connaissances des seniors dans divers domaines informatiques, absolument pas de les accompagner dans des démarches administratives. Cette mission est assurée par la Maison de l'Amitié, à travers le point d'accueil et d'aide aux démarches numériques.
- **Catherine PERRAUDEAU** explique qu'environ 1000 personnes auront été accueillies en 2024 à la Maison de l'Amitié sur cette problématique. Des clauses de confidentialité ont été établies pour permettre à la Maison de l'Amitié de développer cet accueil numérique.

N° 87 : DECIDE de maintenir le montant de la cotisation annuelle demandée aux seniors pour l'activité CYBER à 62 € (SOIXANTE-DEUX EUROS) par personne pour l'année 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité



Jean-Claude TREMINTIN relève que les montants des participations financières demandées aux seniors qui participent aux activités « Cyber » et « Gymnastique douce » couvrent à peu près 50 % du coût des prestations assumé par le CCAS.

Ceux des participations financières concernant l'art floral couvrent davantage que 50 % : pourquoi ?

- **Jean-Christophe PIERSON** précise que les matières premières sont achetées par le CCAS qui assume donc davantage que le coût des seules prestations.
Les seniors repartent également avec la composition qu'ils ont réalisée.

Rafael MAYCHMAZ demande si tous les seniors qui souhaitent participer à l'activité « Cyber » peuvent y avoir accès ?

- **Mireille GUEZENEC** répond affirmativement. Un « roulement » s'instaure naturellement en fonction des thèmes des conférences, et parallèlement, Abed AOUAK (adjoint d'animation) reçoit individuellement les seniors souhaitant un soutien sur une thématique particulière.

N° 88 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer la convention correspondant aux séances de l'atelier « En Avant La Musique (EALM) » proposé par la société « MOVADOM », 7 Cité Michelin – 95240 CORMEILLES EN PARISIS, représentée par Madame Gwendoline COTREZ, Présidente. Cette prestation, répartie au cours du premier semestre 2025 en 5 séances collectives d'une heure pour un groupe de 10 participants minimum, est financée par la Conférence des Financeurs.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Isabelle GANCZ demande ce qu'est exactement la Conférence des Financeurs ?

- **Jean-Christophe PIERSON** répond qu'il s'agit d'une émanation départementale, regroupant plusieurs instances ayant souhaité apporter leur contribution financière à la prévention de la perte d'autonomie chez les seniors (Caisse de retraite, Assurance Maladie....).

3. Décision modificative du budget

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 89 : APPROUVE la décision modificative n°1 du budget du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

Imputation	Montants
6245.4238 Transport	-200 €
6218.020 Autre personnel	+200 €

4. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 90 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais d'aide-ménagère (moins de 60 ans personne handicapée).

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 91 : renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité



5. Aide Sociale Extra- Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 92, N° 93, N° 94 et N° 95 : secours financiers de 500,00 € chacun pour régler une partie de frais de permis de conduire.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

N° 96 : secours financier de 573,69 € pour régler des frais de dette locative.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 97 : secours financier de 172,05 € pour régler des frais d'ALSH.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 98 : secours financier de 630,09 € pour régler une partie de frais de loyer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

D. QUESTIONS DIVERSES

1. Retour sur les dossiers présentés

Jean-Christophe PIERSON souligne combien il lui paraît important que les membres du Conseil d'Administration aient connaissance de toutes les situations sociales difficiles qui sont présentées en séance.

Il demande quels sont les travailleurs sociaux « autres » qui sollicitent des Chèques d'Accompagnement Personnalisés ?

- **Sylvie SOIRAT** cite les deux principales instances demandeuses : l'UDAF et le CMP adultes.
- **Jean-Christophe PIERSON** précise qu'en effet, Saint-Cloud compte un CMP adultes (localisé à Garches) et un CMPP enfants-adolescents (localisé rue tahère).

2. Actualités de la Maison de l'Amitié

Catherine PERRAUDEAU informe les membres du Conseil d'Administration qu'une psychologue rejoindra l'effectif de la Maison de l'Amitié à compter du mois de janvier 2025.

Elle dispensera des séances d'échanges (maximum 3), mais ne conduira aucun suivi à long terme, aucune psychothérapie.

Catherine PERRAUDEAU informe également du départ fin décembre 2024 de l'assistante sociale qui avait été recrutée.

La Maison de l'Amitié va de nouveau rechercher une assistante sociale car seuls les professionnels de ce corps de métier sont à même de mener des évaluations sociales des situations et connaissent les dispositifs existants (que ce soit pour faire valoir des droits, ou que ce soit pour solliciter des aides financières).

Jean-Claude TREMINTIN s'interroge sur la difficulté à recruter des assistantes sociales ?

- **Claude BOGACZ** pense que les diplômés de ce secteur se trouvent face à beaucoup d'offres, et sélectionnent donc les « plus offrant ».



Rafael MAYCHMAZ demande si la Ville de Saint-Cloud a les moyens d'être attractive pour ce type de recrutement ?

- **Jean-Christophe PIERSON** rappelle que ce n'est pas la Ville qui est en recherche d'une assistante sociale, mais la Maison de l'Amitié.
- **Catherine PERRAUDEAU** pense que la Maison de l'Amitié ne se situe probablement pas parmi « les plus offrants ». Il faut que cette charge salariale rentre dans le budget dont les ressources sont constituées uniquement par les recettes de la Vestiboutique et par la subvention versée par la Ville.

3. SST8

Rafael MAYCHMAZ demande ce qu'il en est du projet « assistantes sociales de proximité » dont avait parlé le Département ?

- **Jean-Christophe PIERSON** explique que des accueils de SST se sont mis en place à Asnières et à Antony. Rien de nouveau à ce jour concernant Saint-Cloud...
Il insiste sur l'importance de ne pas se substituer aux missions que doivent exercer les assistantes sociales départementales car la dérive départementale est rapidement d'exprimer qu'il n'y a pas de besoin sur Saint-Cloud.
Le social est un domaine important des compétences départementales, largement financé (1 milliard d'euros pour le 92).

Claude BOGACZ tient à souligner une certaine stabilité actuelle dans les équipes du SST8 qui sollicitent par ailleurs beaucoup la Croix Rouge dans le cadre des distributions alimentaires.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Jeudi 16 janvier 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures
- **Jeudi 6 février 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures
- **Jeudi 6 mars 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle + Rapport d'Orientation Budgétaire
- **Mardi 1^{er} avril 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle + vote du budget

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h00.